



COMITÉ DE FINANCES

DATE: Jeudi 23 octobre 2014
ENDROIT: Four Points Sheraton
100, rue Rice, Edmundston, NB
HEURE: 11 h

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la séance

Le président, Pierre Michaud, appela la réunion à l'ordre à 11 h 10, il souhaita la bienvenue aux membres présents.

Membres présents

M. Pierre Michaud, président

Maire de Clair

M. Carmel St-Amand, vice-président

Maire de Saint-Léonard

M. Luc St-Jarre

Représentant de DSL

Personnel présent

François Picard

Directeur général

Maurice D'Amours

Directeur de la planification

2. Budget d'aménagement local

Suite au retrait de la municipalité de Grand-Sault lors de la réunion à huis clos, le directeur général avec le directeur de la planification présenta, aux membres du comité de finance, un nouveau budget d'aménagement local comme document de travail démontrant l'impact significatif du retrait de Grand-Sault.

Tel que mentionné par le DG lors de la réunion à huis clos du 8 octobre dernier, qu'il serait difficile d'entamer des compressions budgétaires additionnelles de 265 000 \$ en raison des réductions déjà effectuées par le retrait de la ville d'Edmundston. En réalité, le service d'aménagement local subit une perte de 55 % de l'assiette fiscale régionale.

Il est à noter qu'avec le document de travail présenté que le nombre d'employés passe de 16 en 2013, à 8 pour le budget 2015.

Le départ de Grand-Sault engendre des augmentations aux municipalités malgré les coupures dans les opérations. Le DG regardera la possibilité de transférer la portion du budget local à la gouvernance à celui de l'aménagement régional réduisant ainsi le budget.

De plus, il vérifiera également la possibilité de transférer une portion du budget à la gouvernance au service des déchets atténuant ainsi les coûts pour les municipalités étant donné les revenus institutionnels-commerciales élevées de ce service.

Le service d'aménagement local a eu un déficit de 28 127 \$ en 2013. Celui-ci sera reporté aux dépenses de 2015. Si on a un surplus en 2014, un fonds de réserve d'opération de 10 000 \$ et un fonds de réserve d'immobilisation pourront être créés pour absorber celui-ci.

Le président nous indiqua qu'il présentera une résolution au nom du village de Clair à la réunion de l'AFMNB qui se tiendra à Dieppe du 14 au 16 novembre prochain en vue de résoudre la problématique de la Loi sur la prestation des services et de l'impact du retrait des municipalités sur les services offerts par les CSR.

Le présent document de travail implique les coupures suivantes :

Déduction :

- Aménagement = 819 793 \$ - 476 412 \$ (343 381 \$)
- Inspection = 501 020 \$ à 434 334 \$ (66 686 \$)
- Réduction du budget total de 410 248 \$ (31.06%)
- Déficit de 149 159 \$ au budget anticipé.

S'il s'avère possible de transférer de l'aménagement local aux autres services, un montant de 30 000 à 40 000 \$ devra être redistribué aux membres restants.

Le regroupement du service d'aménagement sous un même toit avec bureaux satellites fut également discuté à la réunion (fermeture d'Edmundston et Grand-Sault) de même que la logistique reliée au déménagement.

3. Ajournement

La réunion fut ajournée par le président à 13h20.

.....
PIERRE MICHAUD
Président

.....
FRANÇOIS PICARD
Directeur général